



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 04 NOVEMBRE 2025
Date convocation : 27 octobre 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 octobre 2025, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	40
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Armand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LE CONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Maryse HUCHET (VALD'IZE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Fabrice HEULOT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Claude BIZEUL (RANNEE).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Jean-Fabrice CLOAREC, Mme Marie-Renée SAILLANT (BALAZE) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHENY (CHATEAUGIRON) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Marie-Christine MORICE, Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Véronique BREMOND, M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN, M. Nicolas ROUSSEL (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Dominique MARCHAND (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER, M. Victor GALLON (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOIX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE).





COMITÉ SYNDICAL 04 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°01

(1.1 : marchés publics)

OBJET : COLLECTE : Marché pour la fourniture et maintenance de conteneurs semi-enterrés, enterrés et de système d'accès pour la collecte des déchets ménagers – Avenant N°1 à intervenir

Monsieur Melaine MORIN, Vice-Président en charge de la collecte et des services apportés dans les communes à vocation urbaine, expose :

Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 20 février 2024 décidant d'attribuer le marché pour la fourniture de bornes d'apports volontaires enterrés à la Société ASTECH (lot 2- colonnes enterrées) ;

Vu le marché signé avec la Société ASTECH pour un montant estimé à 739 405 € H.T pour environ 100 unités sur 4 ans ;

Le titulaire proposait initialement 3 volumes de tambours/trappes dans son offre : 50L ; 80L ; 110L.

Le volume de 110L n'étant plus fabriqué par le titulaire pour des raisons techniques, le titulaire propose de remplacer par un volume de 150L au même tarif. Au regard des besoins liés aux volumes les plus importants pour les bornes de collectes, la collectivité fait donc le choix de se tourner vers ce volume.

L'objet de l'avenant est d'intégrer le volume de 150 litres dans le bordereau des prix. L'avenant n'a aucune incidence financière.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE ASTECH.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant n°1 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant N°1 à intervenir au marché de fourniture et maintenance de conteneurs semi-enterrés, enterrés pour la collecte des déchets ménagers pour le Lot 2 avec La Société ASTECH, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 40
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 40
Nombre de voix pour : 40
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STEPHAN
smictom



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 04 NOVEMBRE 2025
Date convocation : 27 octobre 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 octobre 2025, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	40
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Armand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LE CONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Maryse HUCHET (VALD'IZE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Fabrice HEULOT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Claude BIZEUL (RANNEE).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Jean-Fabrice CLOAREC, Mme Marie-Renée SAILLANT (BALAZE) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Marie-Christine MORICE, Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Véronique BREMOND, M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN, M. Nicolas ROUSSEL (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Dominique MARCHAND (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER, M. Victor GALLON (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE).



COMITÉ SYNDICAL 04 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°02

(7.1 : divers)

OBJET : PREVENTION : Déploiement du compostage partagé – Conventions à intervenir avec les tiers dans le cadre de la mise en place de site de compostage partagé

Monsieur Christian SORIEUX, Vice-Président en charge de la prévention et des biodéchets, expose :

Considérant l'implication du SMICTOM Sud Est 35 dans la mise en place du compostage partagé depuis 2017.

Considérant le schéma territorial retenu par délibération du Comité syndical du 5 Juillet 2022 visant à déployer un dispositif de tri à la source des biodéchets favorisant le compostage individuel et partagé.

Considérant le déploiement de nombreux sites de compostage partagé sur le territoire du SMICTOM Sud Est 35.

Considérant que la gestion de ces sites a évolué : suivi renforcé et sites en partenariat avec les communes.

Il est proposé d'instituer des conventions pour la mise en place de sites de compostage partagé. Trois modèles sont proposés en fonction de la gestion définie en amont de l'installation du site (gestion habitant ou commune/SMICTOM) et de l'emplacement du site (sur terrain public ou privé).

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LES CONVENTIONS D'IMPLANTATION DE SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'instaurer entre le SMICTOM Sud Est 35 et les tiers concernés par l'installation de sites de compostage partagé une convention fixant les modalités d'implantation, de suivi et l'implication des parties prenantes dans la mise en place du compostage partagé, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération,
- D'autoriser le Président, ou son représentant à conclure une convention avec chaque tiers concerné et à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Présents : 40
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 40
Nombre de voix pour : 40
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 09 SEPTEMBRE 2025
Date convocation : 1er septembre 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2025, s'est réuni à AMANLIS, le Mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	40
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Armand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LE CONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Maryse HUCHET (VALD'IZE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Fabrice HEULOT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Claude BIZEUL (RANNEE).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Jean-Fabrice CLOAREC, Mme Marie-Renée SAILLANT (BALAZE) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHÉMY (CHATEAUGIRON) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Marie-Christine MORICE, Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Véronique BREMOND, M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN, M. Nicolas ROUSSEL (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Dominique MARCHAND (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER, M. Victor GALLON (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOIX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE).



COMITÉ SYNDICAL 04 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°03 (7.1 : décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Décision modificative n°2

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 19 Mars 2025 approuvant le Budget primitif 2025,

Il est proposé d'établir une décision modificative au budget primitif en vue d'intégrer les frais d'études et d'insertion, comme suit :

Investissement

Typage	Section	Chapitre	Nature	Montant
Recettes	Investissement	041 - Opérations patrimoniales	2031 - Frais d'études	2 558,00 €
Dépenses	Investissement	041 - Immobilisations corporelles	2313 - Constructions	2 558,00 €
Recettes	Investissement	041 - Opérations patrimoniales	2033 - Frais d'insertion	983,00 €
Dépenses	Investissement	041 - Immobilisations corporelles	2158 - Autres installations, matériel et outillage	983,00 €

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'adopter la décision modificative n°2 telle que présentée,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à exécuter la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 40
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 40
Nombre de voix pour : 40
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN

**COMITÉ SYNDICAL 04 NOVEMBRE 2025****DELIBERATION N°04**
(7.1 : décisions budgétaires)**OBJET : FINANCES : Décision modificative n°3**

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 19 Mars 2025 approuvant le Budget primitif 2025,

Vu la convention mise en place dans le cadre du projet UV2R porté par S3T'ec, Il est proposé d'établir une décision modificative au budget primitif en vue de percevoir les financements des adhérents et les reverser comme suit :

Investissement :

Typage	Section	Chapitre	Nature	Montant
Dépenses	Investissement	4581-Opération sous mandat	45811- Opérations sous mandat Dépenses	63 343,94 €
Recettes	Investissement	4582- Opération sous mandat	45821- Opérations sous mandat Recettes	63 343,94 €

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'adopter la décision modificative n°3 telle que présentée,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à exécuter la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 40
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 40
Nombre de voix pour : 40
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 04 NOVEMBRE 2025
Date convocation : 27 octobre 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 octobre 2025, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	40
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUSNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Armand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LE CONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Maryse HUCHET (VALD'IZE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Fabrice HEULOT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Claude BIZEUL (RANNEE).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Jean-Fabrice CLOAREC, Mme Marie-Renée SAILLANT (BALAZE) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Marie-Christine MORICE, Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Véronique BREMOND, M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN, M. Nicolas ROUSSEL (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Dominique MARCHAND (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER, M. Victor GALLON (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE).



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 04 NOVEMBRE 2025
Date convocation : 27 octobre 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 octobre 2025, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	40
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Armand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LE CONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Maryse HUCHET (VALD'IZE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Fabrice HEULOT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Claude BIZEUL (RANNEE).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Jean-Fabrice CLOAREC, Mme Marie-Renée SAILLANT (BALAZE) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Marie-Christine MORICE, Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Véronique BREMOND, M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN, M. Nicolas ROUSSEL (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Dominique MARCHAND (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER, M. Victor GALLON (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE).



COMITÉ SYNDICAL 04 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°05

(4.1 : Personnel titulaire et stagiaire)

OBJET : RESSOURCES HUAMAINES : Convention de mise à disposition d'agent auprès du Syndicat des eaux de la Forêt du Theil

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Vu la demande formulée par le Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil de mise à disposition d'heures d'une chargée de communication ;

Vu l'accord de la chargée de communication pour être mise à disposition du Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil ;

Les parties se sont mises d'accord sur un projet de mise à disposition de l'agent portant sur :

Poste	Grade	Durée
Chargée de communication	Rédactrice principale de 1 ^{ème} classe	14H semaine

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter la convention à intervenir auprès du Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil dans le cadre de la mise à disposition d'un agent à compter du 2 octobre 2025,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 40
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 40
Nombre de voix pour : 40
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

**Christian STEPHAN**



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 04 NOVEMBRE 2025
Date convocation : 27 octobre 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 octobre 2025, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	40
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Armand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LE CONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Maryse HUCHET (VALD'IZE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Fabrice HEULOT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Claude BIZEUL (RANNEE).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Jean-Fabrice CLOAREC, Mme Marie-Renée SAILLANT (BALAZE) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Marie-Christine MORICE, Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Véronique BREMOND, M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN, M. Nicolas ROUSSEL (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Dominique MARCHAND (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER, M. Victor GALLON (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE).



COMITÉ SYNDICAL 04 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°06

(4.1.1 : personnel titulaire de la fonction publique)

OBJET : RESSOURCES HUAMAINES : Déchèterie Régie – Modification d'un emploi permanent pour permettre le recrutement d'un agent contractuel dans le cas d'un recrutement infructueux

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, de modifier le tableau des effectifs.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le budget 2025 adopté par délibération n°4 du Comité syndical du 19 Mars 2025,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 7 du 25 Juin 2024,

Par délibération n°5 du Comité syndical en date du 21 Septembre 2021, le Comité syndical a validé la transformation du poste d'adjoint technique, en un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet pour la Régie Transport-Compactage.

L'agent affecté à cet emploi a pour missions :

- La conduite du camion Ampiroll, l'enlèvement et le compactage des bennes :
 - o Conduire avec habileté et prudence,
 - o Enlever les bennes selon le planning défini et les transporter sur les sites de traitement pour les vider,
 - o Assure le compactage de bennes sur les douze déchèteries,
- L'entretien et le suivi des véhicules et matériels :
 - o Nettoyer les véhicules et matériels,
 - o Contrôler et effectuer la maintenance préventive.

Cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique principal de deuxième classe.

Considérant la nécessité de procéder à un recrutement compte tenu de la vacance du poste, il est proposé, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, que l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe puisse être exercé par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 332-8 2° du Code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle d'un an minimum dans le domaine du transport, et être titulaire des permis B, C, EC et de la FIMO.



La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter la modification d'un emploi permanent pour permettre le recrutement d'un agent contractuel dans le cas d'un recrutement infructueux à compter du 1^{er} décembre 2025,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 40
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 40
Nombre de voix pour : 40
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STEPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 04 NOVEMBRE 2025
Date convocation : 27 octobre 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 octobre 2025, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	40
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Armand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LE CONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Maryse HUCHET (VALD'IZE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Fabrice HEULOT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Claude BIZEUL (RANNEE).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Jean-Fabrice CLOAREC, Mme Marie-Renée SAILLANT (BALAZE) – M. Éric PERCHAI (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Marie-Christine MORICE, Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Véronique BREMOND, M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN, M. Nicolas ROUSSEL (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Dominique MARCHAND (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER, M. Victor GALLON (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE).



COMITÉ SYNDICAL 04 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°07

(4.1.1 : personnel titulaire de la fonction publique)

OBJET : RESSOURCES HUAMAINES : Déchèterie – Modification d'un emploi permanent pour permettre le recrutement d'un agent contractuel dans le cas d'un recrutement infructueux

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, de modifier le tableau des effectifs.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le budget 2025 adopté par délibération n°4 du Comité syndical du 19 Mars 2025,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 7 du 25 Juin 2024,

Par délibération n°8 du Comité syndical en date du 5 Juillet 2022, le Comité syndical a validé la transformation du poste d'adjoint technique, en un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet pour le poste d'agent d'accueil en déchèterie de Châteaubourg.

L'agent affecté à cet emploi a pour missions :

- d'assurer un accueil de qualité auprès des usagers, professionnels et collectivités,
- de conseiller et orienter les utilisateurs pour une bonne affectation des déchets,
- d'informer les usagers sur le fonctionnement de la déchèterie, les consignes de tri et le devenir,
- d'assurer la gestion du site : gestion des enlèvements de bennes, tenue des registres,
- de faire respecter le règlement intérieur du site,
- d'assurer l'entretien du site et des locaux : balayage, nettoyage des abords de quai, entretien des espaces verts et des bâtiments,
- de vérifier le fonctionnement des équipements, notamment système d'accès, et signaler tous dysfonctionnements au supérieur.

Cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique principal de deuxième classe.

Considérant la nécessité de procéder à un recrutement compte tenu de la vacance du poste, il est proposé, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, que l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe puisse être exercé par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 332-8 2° du Code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau CAP, de connaître les filières de valorisation et d'une expérience similaire d'au moins deux ans ainsi que des connaissances en entretien bâtiment ou espaces verts (gestion des déchets et propreté urbaine privilégiées).



La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

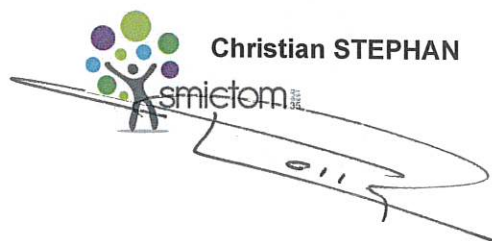
LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter la modification d'un emploi permanent pour permettre le recrutement d'un agent contractuel dans le cas d'un recrutement infructueux à compter du 1^{er} décembre 2025,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 40
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 40
Nombre de voix pour : 40
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STEPHAN
smictom



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 04 NOVEMBRE 2025
Date convocation : 27 octobre 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 octobre 2025, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	40
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Armand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LE CONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Maryse HUCHET (VALD'IZE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Fabrice HEULOT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Claude BIZEUL (RANNEE).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Jean-Fabrice CLOAREC, Mme Marie-Renée SAILLANT (BALAZE) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Marie-Christine MORICE, Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Véronique BREMOND, M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN, M. Nicolas ROUSSEL (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Dominique MARCHAND (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER, M. Victor GALLON (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE).



**COMITÉ SYNDICAL 04 NOVEMBRE 2025****DELIBERATION N°08**

(1.4 : autres types de contrats)

OBJET : DECHETERIE : Contrat ABJ 2025 (Article de bricolage et de jardin)

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge des déchèteries, expose :

Vu que Ecomaison, est un éco-organisme agréé pour la mise en place des familles de produits 3 et 4 de la filière à responsabilité élargie des articles de bricolage et de jardin, par arrêté du 21 avril 2022 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie des articles de bricolage et de jardin (familles de produits 3 et 4) (ABJ).

Vu que Valobat, est un éco-organisme agréé pour la mise en place des catégories 3 et 4 de la filière à responsabilité élargie des articles de bricolage et de jardin, par arrêté du 21 décembre 2023 portant Agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie des articles de bricolage et de jardin (familles de produits 3 et 4) (ABJ).

Vu que l'OCABJ est l'organisme coordonnateur, agréé par arrêté du 21 octobre 2024 au titre de la filière à responsabilité élargie des producteurs pour répondre aux exigences fixées par le Cahier des charges annexé à l'arrêté du 27 octobre 2021 modifié par les arrêtés du 14 décembre 2021 et du 10 novembre 2023 précité.

Pour répondre aux objectifs de collecte, de réemploi et réutilisation et de recyclage issus de l'Arrêté, Eco-mobilier propose aux collectivités territoriales compétentes d'assurer l'enlèvement d'ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN ainsi que l'enlèvement de JOUETS.

Par délibération n°6 en date du 28/09/2022, le Comité syndical a adopté le contrat proposé par ECOMOBILIER jusqu'en 2027. La Collectivité a mis en place, dans le cadre du service public de la gestion des déchets, une Collecte des Déchets et perçoit en contrepartie les soutiens financiers liés selon les conditions définies dans le contrat par l'éco-organisme.

Suite à l'arrivée du deuxième éco-organisme VALOBAT, la Collectivité a l'obligation de délibérer sur un nouveau contrat intégrant les deux éco-organismes désormais agréés pour la filière ABJ.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 octobre 2021 modifié portant Cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des articles de bricolage et de jardin (ci-après « ABJ »), Ecomaison et Valobat, ont conjointement arrêté les termes du présent Contrat relatif à la prise en charge des ABJ mentionnés à l'article R543-340 du Code de l'environnement par les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets, sous l'égide de l'OCABJ.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE DU CONTRAT A INTERVENIR AVEC LES ECO-ORGANISMES AGREES.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De Valider le contrat à intervenir relatif à la prise en charge des articles de bricolage et de jardin,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant à signer le contrat à intervenir avec les éco-organismes agréés pour la filière ABJ ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 40
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 40
Nombre de voix pour : 30
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STEPHAN

